



L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 29 janvier 2023

ETAIENT**PRESENTS :**

Mmes GILANT Martine, BERTALEB Anna,

MM ROSSI Jacques, LEONARD Jacques-Olivier, MORIER Jean-Marie, et MARQUIS Michel de la **Communauté de Communes Berry Grand Sud** ;

Mme HENNEQUIN Marie, GOMES Isabelle, et BOUTET Samantha

MM, BLINET Roger, GHESQUIERE Alexis, MANTZ Didier, et TRAYSSAC Alain de la **Communauté de Communes du pays d'HURIEL** ;

M. SIODLAK Daniel, JOB Adrien et, de la **Communauté de Communes Val de Cher**.

Mmes DEMARTY Séverine,

M. DELANOY Pierre-Marie de la **Communauté de Communes Pays de Tronçais**

Mmes, LESPIAUCQ Mauricette, BESSEGE Christine, LESAGE Viviane, HALM Christiane et BESSON Valérie,

MM, HURTAUD Jean-Pierre, GLOMOT Philippe, LEFEBRE Joel, COITE Yannick, OSTERTAG Stéphane, AZEVEDO Fernando, BERNARD Jean-Luc, LAMOINE Jean-Paul, DE SOUSA Nelson, DELUDET Pierre, PENTHIER Thierry, LIMOGES Pierre, BOURIQUAT Bruno, VERGE Alain, et CONTAMINE Bernard, de **Montluçon Communauté**.

Mmes BOULON Elise

MM HOEZ David, CHEVALIER Roger, DOUCET Christian, DERECH Ghislain, CHANIER Alain, LABREURE Bruno, FABRE Guy, POGET Patrice, BEAULATON Daniel, THEVENIAUD Patrick, GOUBERT Bruno, CRESPIY René, de **Commentry Montmarault et NERIS Communauté**.

M. Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mmes ou MM CASSONET David, TARRET Gilles, ESMOINGT Guy, BILLAUT Charlotte, CARREZ Thierry, BERCON Guy de la **Communauté Berry Grand Sud**

Mmes et MM BEAUFILS Wilfrid, DUMONTET Bertrand, PASCUAL Daniel, THOMAS Lionel, AGUILLAUME Valérie, COFFIN Denis, DUMONT Serge, COULANJON Jérôme, RAFFINAT Pascal, EPALLE Jean-Claude, DUNEAUD Jean-Luc, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, BELLEC Michel de la **Communauté de Communes du Pays d'Huriel**

Mmes et MM BOUDRON Gaëlle, DELHOUME, MORA Jean, Jean-Philippe, PETIT Angélique, JEAN Caroline et BRUNOL Edith GARSON Bernard, LAPP Gilbert, KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noëlle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN

Yves, LACHASSAGNE Geneviève, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, de la **Communauté de Communes Val de Cher**

Mmes et MM PHILIPPON Didier, FONTENIL Norbert, CHAUSSENOT Paula, PLESSE Elisabeth, CASAUX Arthur, GAUDEL François de la **Communauté de Communes Pays de Tronçais**

Mmes et MM, SANVOISIN Christian, GOUZIEN Sylvie, MOUTOT Michel, DOUAR Leila, DELAUME Colette, PASQUIER Annie, NOEL Suzanne, LACAUX Fabrice, BERTON Alric, LEFEBVRE Romain, RAYNAUD Laetitia, GERINIER Joelle, JARRAUD Magalie, THAVENOT Fabien, PERNELLE Jérôme, LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, LARDY Isabelle, ROY Christine, DALBY Christian, MOTHET Pierre, CHANUDET Jacques, BROCHET François, NOUHANT Francis, GUERIN Francis, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLLAIRE, PIRES Isabelle, AYDIN Sévil, NOUAILLES Didier, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, JOUANNIN Nadège, BONNFOY Magalie, TRIKI Samir, FREVILLE Yves, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MONTASTIER Maryse, COUTIER Jerome de **Montluçon Communauté**

Mmes et MM, BOUXIN Emilie, BOULICAUD Alain, FERRIERE Gérard, CLEMENT Patrick, JARDONNET Stéphane, KUPERMAN Michel, PORTET Patrick, BOURDIER Sylvain, BOULET Annick, SOUPIZET Jean-Pierre ROULLIER Claude, ALVARO Arthur, LEFEBVRE Jocelyne, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain, MALLET Gilles SOUDER Philippe, FERRIERE Gérard, MARESQ Fabrice, CARRE Marie, RICHARDOT Michel, SCHINDLER Johann, TRUCHE Bernard, POMMEROL Sébastien, PATUREAU Alain, LECRAS Thomas, FROELHY Joëlle, SPACCAFERRI Fernand, MONCELON Jean-Pierre, GILBERT Olivier, RIMBAULT Cyrille et CHAMPOMIER Catherine de **Commentry Montmarault, Neris Communauté**.

Le Président indique que le comité syndical d'aujourd'hui est de voter le budget 2023. Les variations par rapport au DOB (débat d'orientation budgétaire) du dernier comité ont deux origines :

- La première portait sur le résultat estimé de 2022, aujourd'hui c'est le résultat réel.
- La deuxième désigne la suppression de la ligne des dépenses imprévues dans le nouveau plan comptable. La somme allouée a donc été répartie dans différents chapitres.

Le Président tient à faire part de deux bonnes nouvelles pour le 1er trimestre : d'une part la baisse des tonnages et d'autre part la diminution de l'absentéisme.

Il signale qu'une délibération a été ajoutée à la dernière minute. Elle concerne la prise en charge des déchets issus des lampes collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le Président demande le vote de l'urgence afin de présenter cette délibération et ainsi l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir accepté le vote de l'urgence, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération de la prise en charge des déchets issus des lampes.

M. MOMCILOVIC demande si des personnes veulent intervenir avant de continuer avec le premier point de l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte de gestion 2022 :

M. DE SOUSA prend la parole et rappelle que le compte de gestion est réalisé par la trésorerie.

Concernant le fonctionnement, le résultat entre les recettes et les dépenses est positif, il est de 174 490.36 €.

Concernant la section investissement, le résultat est positif à hauteur de 243 123.86 €.

M. DE SOUSA demande s'il y a des questions ?

En l'absence de celles-ci, le compte de gestion est soumis au vote :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion.

2/ Approbation du compte administratif :

M. MOMCILOVIC sort de la salle de réunion et est remplacé par le doyen Mr ROSSI.

M. DE SOUSA mentionne que l'on retrouve les mêmes chiffres de réalisations dans le compte administratif que dans le compte de gestion excepté les restes à réaliser concernant l'investissement. L'excédent de la partie investissement est donc de 271 073.69 € et celui pour le fonctionnement est de 1 424 683.57 €.

Vous pouvez vous reporter aux tableaux transmis.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif.

Le Président revient dans la salle de réunion.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2022 :

M. DE SOUSA indique que l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 424 683.57 € et celui pour l'investissement est de 367 830.94€ avec un reste à réaliser de 271 073.69 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

4/ Cout de collecte des traitements des déchets :

Le cout total s'élève à 185.1366 € par habitant et par an.

M. MOMCILOVIC précise que cette somme est brute. C'est-à-dire avant les aides, subventions et redevance spéciale.

Le cout net est de 127 € /an/habitant.

M. DE SOUSA demande s'il y a des questions ?

En l'absence de celles-ci, il propose de passer au point suivant.

5/ Approbation du budget 2023 :

M. DE SOUSA précise que les différences par rapport au DOB sont les lignes surlignées en vert.

Concernant les dépenses, on rencontre une élévation de + de 41 % en électricité, ainsi qu'une hausse de 93 525€ pour l'assurance multirisque.

Le plus important se porte sur les couts de COVED et la TGAP. Par comparaison, en 2020, les dépenses étaient de 3 445 000€ et en 2023 elles seront de 6 295 571 €.

Le règlement du bureau d'étude pour la tarification incitative se retrouve en fonctionnement et pas en investissement comme prévu initialement.

Nous avons également des allocations chômage pour 40 800€.

Concernant les dotations aux amortissements, celles-ci sont au prorata temporis en 2023.

En recettes, nous avons le reporté de l'année précédente, la hausse de la redevance spéciale et l'optimisation du cabinet CTR qui concerne la nouvelle loi de récupération des charges URSSAF des contractuels ainsi que la récupération de la taxe gasoil.

M. DE SOUSA demande s'il y a des questions ?

En l'absence de celles-ci, M. GLOMOT prend la parole pour la partie investissement.

Le reste à réaliser concerne le retard sur la construction du nouveau bâtiment ainsi que sur les commandes de camions neufs.

En effet, il y a en commande 2 véhicules de 19 T, et un de 26T.

En occasion, le SICTOM attend deux véhicules de transfert.

Il faut également remplacer la tritout mobile et des travaux sur site sont prévus notamment la piste de lavage, et la réparation de la plateforme de compostage.

Il est également prévu des locaux de réemploi pour les différentes déchetteries.

Une élue demande quand les locaux seront mis en place ?

M. BOROWIAK répond que cela se fera petit à petit. Un local à la déchetterie de Cosne sera mis à l'essai pour les particuliers qui pourront venir déposer leurs objets mais aussi s'en approprier. En effet, les associations dédiées au réemploi ne sont pas réparties sur tout le territoire et il est parfois difficile d'en trouver.

Le Président mentionne que nous espérons ne pas avoir de mauvaises surprises comme une augmentation de l'essence ou une autre hausse de la TGAP dans l'année. L'enjeu sur la partie fermentescible est assez important puisque nous avons 30 % du poids des ordures ménagères à gagner. Cela représente environ 2 millions d'euros.

En l'absence de questions, le budget est mis au vote :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à la majorité, excepté 3 votes contre, le budget 2023.

6/ La participation des différentes communautés de communes :

M. DE SOUSA indique que le tableau permet de faire une comparaison entre 2022 et 2023.

7/ Validation du règlement budgétaire et financier :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier.

8/ Subvention de l'amicale du personnel :

M. MOMCILOVIC indique que la subvention est la même que l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la subvention de l'amicale du personnel du SICTOM.

9/ Convention RMB et RJFM :

M. MOMCILOVIC explique que chaque année une contribution de 1500 € est allouée aux radios avec lesquelles nous travaillons le plus souvent.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la convention pour RMB et RJFM.

10/ Point sur la tarification incitative, l'UVE et la partie fermentescible des déchets :

ETUDE TARIFICATION INCITATIVE

- Le Président indique que l'étude se fait avec la participation de tous excepté Vichy. Il y a environ 1 an de travail. La décision se prendra en juin 2024 pour une mise en application en 2027/2028.

ETUDE UVE

- Le rendu définitif de l'étude concernant L'UVE (Unité de valorisation énergétique) se fera le 19 juillet 2023. Il est maintenant question d'une reconstruction complète.

ETUDE FERMENTESCIBLE

- Concernant la partie fermentescible, il y a beaucoup de travail à faire en amont avec les professionnels de la restauration.

Un élu demande ce que deviennent les déchets ?

M. BOROWIAK répond qu'ils seront amenés sur la plateforme de compostage afin de produire du compost. Il faudra modifier cette dernière afin de pouvoir traiter ces déchets.

M. MOMCILOVIC revient sur l'incident au sein de la déchetterie de Commeny : 5 à 6 individus sont rentrés en force pour prendre la ferraille dans la benne prévue à cet effet. D'où la nécessité de fermer celle-ci.

Il est prévu d'organiser une réunion avec le sous-préfet et les gens du voyage afin d'échanger sur ce problème devenu récurrent avant la fermeture de la benne.

Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 19h14.